



Haut Conseil de la santé publique

AVIS

sur la demande de prorogation de délai de fin de travaux de retrait d'amiante de l'ensemble immobilier Clichy-Pouchet (92)

23 septembre 2011

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles R. 1334-18 et R. 1334-19,

Vu la circulaire UHC/QC1/24 n°2003-73 et DGS/SD7 C n°2003-589 du 10 décembre 2003 relative à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis, et notamment le dossier-type de demande de prorogation,

Vu le dossier de demande de prorogation de délai de fin de travaux de retrait d'amiante de l'ensemble immobilier Clichy-Pouchet en date du 17 mars 2011,

Le rapporteur entendu :

- Considérant que la justification technique de l'impossibilité de procéder au retrait d'amiante n'a pas été fournie de façon satisfaisante,
- Considérant que la simultanéité souhaitée du retrait d'amiante et du remplacement d'un transformateur TGBT n'a pas suffisamment été argumentée,
- Considérant que la localisation du câble et du calorifugeage considérés est restreinte au garage, ce qui ne relève pas nécessairement d'une situation de traitement généralisé,
- Considérant qu'aucune raison exceptionnelle ne justifie que les travaux demandés n'aient pu être réalisés dans le délai accordé de 36 mois,

Le Haut Conseil de la santé publique donne un avis défavorable à la demande de prorogation de délai de fin de travaux de retrait d'amiante de l'ensemble immobilier Clichy-Pouchet.

Il rappelle que la prorogation est accordée pour une durée maximale de 36 mois, renouvelable une fois si, et seulement si, en raison de la complexité des opérations ou de circonstances exceptionnelles, les travaux ne peuvent être achevés dans les délais ainsi prorogés.

La CSRE a tenu séance le 23 septembre 2011 : 9 sur 17 membres qualifiés votant étaient présents, 0 conflit d'intérêt, le texte a été approuvé par 9 votants, 0 abstention, 0 vote contre.

Avis produit par la Commission spécialisée Risques liés à l'environnement

Le 23 septembre 2011

Haut Conseil de la santé publique

14 avenue Duquesne 75350 Paris 07 SP

www.hcsp.fr